



## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL MERCREDI 2 OCTOBRE 2024

### Liste des délibérations examinées

L'an deux mille vingt-quatre, le deux octobre à 18 heures 30

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ASTIER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire salle du conseil municipal, au nombre de vingt-trois sous la présidence de Mme Elisabeth MARTY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 26/09/2024

Conseillers en exercice : 29 – présents : 23 – votants : 29

**PRESENTS :** Mme MARTY Elisabeth - M. BASTIER Dominique - Mme ROBERT Gaële - M. Frank PONS - Mme VILLEPONTOUX Cendrine - M. Johnny VILAIN - Mme PERRIN Christiane - M. LEGER Bernard - M. BALES Patrick - M. BEDJIDIAN Olivier - Mme GARREAU Isabelle - Mme RAULT Sylvie - Mme CARON Valérie - Mme LAVIGNAC Valérie - Mme Mylène THOMES - M. GARLOPEAU Frédéric - Mme DEPIS Séverine - M. DORBES Sébastien - Mme GUILLON COTTARD Céline - Mme Sandra DECHENOIX - M. SAVOGLU Stéphane - M. GOUSSARD Thierry - Mme Carolle BARDELOT

**PROCURATIONS :** M. MARTIN Jean-Bernard à Mme ROBERT Gaële - M. DEPIS Alain à Mme CARON Valérie - M. AMALRIC Thierry à Mme VILLEPONTOUX Cendrine - Mme HIVERT Martine à Mme LAVIGNAC Valérie - M. BENOIST Daniel à Mme DECHENOIX Sandra - Mme HERIGNY Stéphanie à M. GOUSSARD Thierry

Lesquels forment la majorité des membres en exercice

Mme Sylvie RAULT est nommée secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, Madame le Maire ouvre la séance à 18H30.

N° DELIBERATION	LIBELLE	VOTE
	Vote du PV du conseil municipal du 17 juillet 2024	Unanimité
	Installation d'un conseiller municipal	Prend acte
1.1/20241002_49	Fixation d'un coût d'utilisation de l'orgue de l'église	Unanimité
1.2/20241002_50	Contraction d'un prêt-Choix de la banque des territoires	Unanimité
2.1/20241002_51	Convention adressage pour la mise à jour des adresses	Unanimité
2.2/20241002_52	Choix des entreprises – travaux de la place du 14 Juillet	Unanimité
2.3/20241002_53	Choix des entreprises – travaux de rénovation de la mairie annexe	Unanimité
2.4/20241002_54	Dénomination des bâtiments communaux	Unanimité
2.5/20241002_55	Syndicat Départemental d'Energies 24 – Rapport d'activité 2023	Prend acte
2.6/20241002_56	Opération d'éclairage public avec le SDE 24 – remplacement d'un foyer	Unanimité
2.7/20241002_57	Convention avec la CCIVS pour les travaux de l'impasse de l'Artisanat	Unanimité
2.8/20241002_58	Convention pour l'affichage publicitaire	Unanimité
3.1/20241002_59	Convention avec la commune de Douzillac et la médiathèque	Unanimité

La séance est levée à 20 heures dix

Madame le Maire  
Elisabeth MARTY



La Secrétaire de séance  
Sylvie RAULT



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE SAINT-ASTIER

L'an deux mille vingt-quatre, le deux octobre à 18 heures 30

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ASTIER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire salle du conseil municipal, au nombre de vingt-trois sous la présidence de Mme Elisabeth MARTY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 26/09/2024

Conseillers en exercice : 29 – présents : 23 – votants : 29

**PRESENTS :** Mme MARTY Elisabeth - M. BASTIER Dominique - Mme ROBERT Gaële - M. Frank PONS - Mme VILLEPONTOUX Cendrine - M. Johnny VILAIN - Mme PERRIN Christiane - M. LEGER Bernard – M. BALES Patrick - M. BEDJIDIAN Olivier - Mme GARREAU Isabelle - Mme RAULT Sylvie - Mme CARON Valérie - Mme LAVIGNAC Valérie - Mme Mylène THOMES – M. GARLOPEAU Frédéric - Mme DEPIS Séverine - M. DORBES Sébastien - Mme GUILLON COTTARD Céline - Mme Sandra DECHENOIX - M. SAVOGLOU Stéphane - M. GOUSSARD Thierry - Mme Carolle BARDELOT

**PROCURATIONS :** M. MARTIN Jean-Bernard à Mme ROBERT Gaële - M. DEPIS Alain à Mme CARON Valérie - M. AMALRIC Thierry à Mme VILLEPONTOUX Cendrine - Mme HIVERT Martine à Mme LAVIGNAC Valérie - M. BENOIST Daniel à Mme DECHENOIX Sandra - Mme HERIGNY Stéphanie à M. GOUSSARD Thierry  
Lesquels forment la majorité des membres en exercice

Mme Sylvie RAULT est nommée secrétaire de séance.

**OBJET : Fixation d'un coût d'utilisation de l'orgue de l'église  
N° : 1.1/20241002\_49**

Lors de diverses célébrations (mariages, baptêmes...), certains invités souhaitent utiliser l'orgue.

Aussi, il est proposé de fixer un coût pour cette utilisation à hauteur de 80€ par célébration avec une caution de 1.000 €.

Ce prix sera recouvert par titre de recettes.

Le conseil municipal doit se prononcer sur ces montants.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés ;**

**FIXE** le coût d'utilisation de l'orgue de l'église à 80 € par célébration avec une caution de 1 000 € afin de couvrir l'intervention du facteur d'orgue en cas de dégradation dans l'utilisation de l'instrument.

**DIT** que cette décision est applicable à compter du 7 octobre 2024

AR Prefecture

024-212403729-20241002-1\_1\_20241002\_49-DE  
Reçu le 07/10/2024

VILLE DE  
**SAINT-ASTIER**

**AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents et à accomplir toutes les formalités nécessaires à la poursuite de cette affaire.

Le secrétaire de séance,  
Mme RAULT Sylvie



Pour extrait conforme  
Madame le Maire,  
Elisabeth MARTY



<b>Pour</b>	<b>29</b>
<b>Contre</b>	<b>0</b>
<b>Abstention</b>	<b>0</b>

**Certifié exécutoire,**

**Les formalités de publicité ayant été effectuées le :** 14/10/2024

**Et la délibération ayant été reçue en Préfecture le :** 7/10/2024

**Mme le Maire,**  
**Elisabeth MARTY**



  
**Hôtel de Ville**  
2 Avenue Jules Ferry  
BP 75 - 24110 - Saint-Astier

Tél. : 05 53 02 42 80  
Fax : 05 53 07 63 54

mairie-saint-astier.fr  
mairie@saint-astier.fr



**SAINT-ASTIER**

**REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE SAINT-ASTIER**

L'an deux mille vingt-quatre, le deux octobre à 18 heures 30

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ASTIER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire salle du conseil municipal, au nombre de vingt-trois sous la présidence de Mme Elisabeth MARTY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 26/09/2024

Conseillers en exercice : 29 – présents : 23 - votants : 29

**PRESENTS** : Mme MARTY Elisabeth - M. BASTIER Dominique - Mme ROBERT Gaële - M. Frank PONS - Mme VILLEPONTOUX Cendrine - M. Johnny VILAIN - Mme PERRIN Christiane - M. LEGER Bernard - M. BALES Patrick - M. BEDJIDIAN Olivier - Mme GARREAU Isabelle - Mme RAULT Sylvie - Mme CARON Valérie - Mme LAVIGNAC Valérie - Mme Mylène THOMES - M. GARLOPEAU Frédéric - Mme DEPIS Séverine - M. DORBES Sébastien - Mme GUILLON COTTARD Céline - Mme Sandra DECHENOIX - M. SAVOGLOU Stéphane - M. GOUSSARD Thierry - Mme Carolle BARDELOT

**PROCURATIONS** : M. MARTIN Jean-Bernard à Mme ROBERT Gaële - M. DEPIS Alain à Mme CARON Valérie - M. AMALRIC Thierry à Mme VILLEPONTOUX Cendrine - Mme HIVERT Martine à Mme LAVIGNAC Valérie - M. BENOIST Daniel à Mme DECHENOIX Sandra - Mme HERIGNY Stéphanie à M. GOUSSARD Thierry

**Lesquels forment la majorité des membres en exercice**

Mme Sylvie RAULT est nommée secrétaire de séance.

**OBJET : Réalisation d'un Contrat de Prêt « Transformation Ecologique » d'un montant total de 650 000 € auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement de l'opération d'aménagement place et ruelles avec désimperméabilisation à Saint-Astier (24110)**

**N° : 1.2/20241002\_50**

Monsieur l'adjoint en charge des finances rapporte à l'assemblée que le prêt de 650.000 € prévu au budget a fait l'objet d'une consultation auprès de 4 organismes financiers. Les propositions sont les suivantes :

**CAISSE D'EPARGNE :**

**Sur 15 ans** : Taux fixe annuel de 3.91 % si échéances trimestrielles et 3.97 % si échéances annuelles - Commission de 650 €

**Sur 20 ans** : Taux fixe annuel de 4,05 % si échéances trimestrielles et 4,11 % si échéances annuelles - Commission de 650 €

**- CREDIT AGRICOLE :**

**Sur 15 ans** : Taux fixe annuel de 4,06 % - échéances annuelles - Commission de 1.300€

**Sur 20 ans** : Taux fixe annuel de 4,13 % échéances annuelles - Commission de 1.300 €

**- BANQUE DES TERRITOIRES :**

**Sur 25 ans** : Taux basé sur le livret A +0.40 % de marge, soit 3,41 % à ce jour - Commission de 390 €



**- CREDIT MUTUEL :**

**Sur 15 ans :** Taux fixe annuel de **3,43 %** - échéances annuelles - Commission de 975€

**Sur 20 ans :** Taux fixe annuel de **3,53 %** - échéances annuelles - Commission de 975€

**Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Astier, après avoir entendu l'exposé sur l'opération susvisée, et en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :**

**DELIBERE**

Pour le financement de cette opération, Madame Le Maire est invitée à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt composé d'une Ligne du Prêt pour un montant total de 650 000 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

**Ligne du Prêt 1**

**Ligne du Prêt :** Transformation Ecologique

**Montant :** 650 000 euros

**Durée de la phase de préfinancement :** 0 mois

**Périodicité du règlement des intérêts de préfinancement :** Annuelle

**Durée d'amortissement :** 25 ans

**Périodicité des échéances :** Annuelle

**Index :** Livret A

**Taux d'intérêt actuariel annuel :** Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 0.40 %

**Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance :** en fonction de la variation du taux du LA

**Amortissement :** Prioritaire

**Absence de mobilisation de la totalité du montant du Prêt :** autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1% calculée sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation

**Remboursement anticipé :** autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

**Typologie Gissler :** 1A

**Commission d'instruction :** 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt

**Hôtel de Ville**

2 Avenue Jules Ferry  
BP 75 - 24110 - Saint-Astier

Tél. : 05 53 02 42 80

Fax : 05 53 07 63 54

mairie-saint-astier.fr

mairie@saint-astier.fr

AR Prefecture

024-212403729\_20241002-1\_2\_20241002\_50-DE  
Reçu le 07/10/2024



A cet effet, le Conseil autorise Madame Le Maire à signer seule le Contrat de Prêt correspondant réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.

Le secrétaire de séance  
Mme RAULT Sylvie

Pour extrait conforme,  
Madame le Maire,  
Elisabeth MARTY



<b>Pour</b>	<b>29</b>
<b>Contre</b>	<b>0</b>
<b>Abstention</b>	<b>0</b>

Certifié exécutoire,

Les formalités de publicité ayant été effectuées le : 16/10/2024  
Et la délibération ayant été reçue en Préfecture le : 7/10/2024

Madame le Maire  
Elisabeth MARTY



**Hôtel de Ville**  
2 Avenue Jules Ferry  
BP 75 - 24110 - Saint-Astier

Tél. : 05 53 02 42 80  
Fax : 05 53 07 63 54

mairie-saint-astier.fr  
mairie@saint-astier.fr

**AR Prefecture**

024-212403729-20241002-1\_2\_20241002\_50-DE  
Reçu le 07/10/2024



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE SAINT-ASTIER

L'an deux mille vingt-quatre, le deux octobre à 18 heures 30

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ASTIER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire salle du conseil municipal, au nombre de vingt-trois sous la présidence de Mme Elisabeth MARTY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 26/09/2024

Conseillers en exercice : 29 – présents : 23 – votants : 29

**PRESENTS** : Mme MARTY Elisabeth - M. BASTIER Dominique - Mme ROBERT Gaële - M. Frank PONS - Mme VILLEPONTOUX Cendrine - M. Johnny VILAIN - Mme PERRIN Christiane - M. LEGER Bernard - M. BALES Patrick - M. BEDJIDIAN Olivier - Mme GARREAU Isabelle - Mme RAULT Sylvie - Mme CARON Valérie - Mme LAVIGNAC Valérie - Mme Mylène THOMES - M. GARLOPEAU Frédéric - Mme DEPIS Séverine - M. DORBES Sébastien - Mme GUILLON COTTARD Céline - Mme Sandra DECHENOIX - M. SAVOGLOU Stéphane - M. GOUSSARD Thierry - Mme Carolle BARDELOT

**PROCURATIONS** : M. MARTIN Jean-Bernard à Mme ROBERT Gaële - M. DEPIS Alain à Mme CARON Valérie - M. AMALRIC Thierry à Mme VILLEPONTOUX Cendrine - Mme HIVERT Martine à Mme LAVIGNAC Valérie - M. BENOIST Daniel à Mme DECHENOIX Sandra - Mme HERIGNY Stéphanie à M. GOUSSARD Thierry  
**Lesquels forment la majorité des membres en exercice**

Mme Sylvie RAULT est nommée secrétaire de séance.

**OBJET : Convention adressage pour la mise à jour des adresses**  
**N° : 2.1/20241002\_51**

L'adressage de la commune a été mis en place à l'aide du logiciel « Périgéo » développé par l'ATD 24 (Agence Technique Départementale). Cela permet d'identifier toutes les parcelles de terrain en leur attribuant un nom de rue et un numéro et l'ATD 24 se charge des diffusions dans la base nationale des adresses mais aussi auprès de l'IGN et d'organismes tels que Google ou Open Street Map pour améliorer la géolocalisation.

Afin d'assurer les mises à jour en continu lors de nouvelles créations ou modifications, l'ATD 24 propose une convention pour l'accès et l'accompagnement à l'outil de base adresse locale.

Le coût est de 250 € TTC par an.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés ;**

**APPROUVE** les termes de la convention d'accompagnement sur l'appliquet Base Adresse Locale à passer avec l'Agence Technique Départementale 24 définissant les modalités d'accès, d'accompagnement et de formation à l'outil de base adresse locale.

AR Prefecture

024-212403729-2024.002-2\_1\_20241002\_51-DE  
Reçu le 08/10/2024



**AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention correspondante et à accomplir toutes les formalités nécessaires à la poursuite de cette affaire.

Le secrétaire de séance,  
Mme RAULT Sylvie

Pour extrait conforme  
Madame le Maire,  
Elisabeth MARTY



<b>Pour</b>	<b>29</b>
<b>Contre</b>	<b>0</b>
<b>Abstention</b>	<b>0</b>

**Certifié exécutoire,**

Les formalités de publicité ayant été effectuées le : 14/10/2024  
Et la délibération ayant été reçue en Préfecture le : 8/10/2024

Mme le Maire,  
Elisabeth MARTY



**Hôtel de Ville**  
2 Avenue Jules Ferry  
BP 75 - 24110 - Saint-Astier

Tél. : 05 53 02 42 80  
Fax : 05 53 07 63 54

mairie-saint-astier.fr  
mairie@saint-astier.fr

AR Prefecture

024-21240372 - 20241002-2\_2\_20241002\_52-DE  
Reçu le 07/10/2024



VILLE DE  
**SAINT-ASTIER**

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE SAINT-ASTIER**

L'an deux mille vingt-quatre, le deux octobre à 18 heures 30

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ASTIER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire salle du conseil municipal, au nombre de vingt-trois sous la présidence de Mme Elisabeth MARTY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 26/09/2024

Conseillers en exercice : 29 – présents : 23 - votants : 29

**PRESENTS :** Mme MARTY Elisabeth - M. BASTIER Dominique - Mme ROBERT Gaële – M. Frank PONS - Mme VILLEPONTOUX Cendrine - M. Johnny VILAIN- Mme PERRIN Christiane - M. LEGER Bernard – M. BALES Patrick - M. BEDJIDIAN Olivier - Mme GARREAU Isabelle - Mme RAULT Sylvie - Mme CARON Valérie - Mme LAVIGNAC Valérie - Mme Mylène THOMES – M. GARLOPEAU Frédéric - Mme DEPIS Séverine - M. DORBES Sébastien - Mme GUILLON COTTARD Céline - Mme Sandra DECHENOIX - M. SAVOGLOU Stéphane - M. GOUSSARD Thierry - Mme Carolle BARDELOT

**PROCURATIONS :** M. MARTIN Jean-Bernard à Mme ROBERT Gaële - M. DEPIS Alain à Mme CARON Valérie - M. AMALRIC Thierry à Mme VILLEPONTOUX Cendrine - Mme HIVERT Martine à Mme LAVIGNAC Valérie - M. BENOIST Daniel à Mme DECHENOIX Sandra - Mme HERIGNY Stéphanie à M. GOUSSARD Thierry

Lesquels forment la majorité des membres en exercice

Mme Sylvie RAULT est nommée secrétaire de séance.

**OBJET : Choix des entreprises – Travaux de la Place du 14 Juillet et ruelles adjacentes  
N° : 2.2/20241002\_52**

Une consultation a été lancée le 1<sup>er</sup> août sur la plateforme marchespublics.dordogne. La parution dans le journal Sud-Ouest a été faite le 6 août 2024. La remise des offres avait été fixée au 5 septembre 2024 (12 heures).

C'est un marché public avec deux lots :

- Lot 1 – Voirie et réseaux divers
- Lot 2 – Espaces verts

Les critères d'attribution avec leur pondération sont :

- o Valeur technique de l'offre : 50%
- o Prix : 40%
- o Délai d'exécution : 10%

Six entreprises ont remis une offre, les plis ont été ouverts le 5 septembre 2024 par la commission travaux.

Lot 1 :

- o Entreprise COLAS
- o Entreprise EUROVIA

Lot 2 :

- o Serra paysages
- o Id Verde
- o Société LAPORTE
- o Jardinature



**Hôtel de Ville**

2 Avenue Jules Ferry  
BP 75 - 24110 - Saint-Astier

Tél. : 05 53 02 42 80  
Fax : 05 53 07 63 54

mairie-saint-astier.fr  
mairie@saint-astier.fr



VILLE DE  
**SAINT-ASTIER**

L'analyse des offres a été présentée le 23 septembre 2024 à la commission travaux. La commission a demandé une renégociation avec les deux entreprises candidates du lot n°1.

Le rapport de l'analyse des offres établi par l'entreprise TEC INFRA en charge de la maîtrise d'œuvre, fait ressortir le classement suivant en fonction des critères énoncés ci-dessus :

**- Lot N° 1 :**

1- **COLAS Sud Ouest** avec une note de 40 points sur 60 et une offre de base après renégociation de 1.573.569,20 € HT soit 1.888.283,04 € TTC

2 – **EUROVIA SUD OUEST** avec une note de 38,36 points sur 60 et une offre de base après renégociation de 1.640.751,28 € HT soit 1.968.901,54 € TTC

**- Lot N° 2 :**

1 – **LAPORTE** : 28.618,25 € soit 34.341,90 € TTC

2 – **SERRA PAYSAGE** : 29.889 € soit 35.866,80 € TTC

3 – **JARDINATURE** : 29.947,85 € HT soit 35.937,42 € TTC

4 – **ID VERDE** : 37.241,13 € HT soit 44.689,36 € TTC

Le conseil municipal doit se prononcer sur le choix des entreprises attributaires.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés ;**

**APPROUVE** le rapport d'analyse des offres

**DECIDE** d'attribuer le lot N° 1 à l'entreprise COLAS pour un montant de 1 573 569,20 € HT soit 1.888.283,04 € TTC et le lot N° 2 à l'entreprise LAPORTE pour un montant de 28.618,25 € HT soit 34.341,90 € TTC.

**AUTORISE** Madame le Maire à signer les pièces du marché correspondant ainsi que tous les documents et à accomplir toutes les formalités nécessaires à la poursuite de cette affaire.

Le secrétaire de séance,  
Mme RAULT Sylvie

Pour extrait conforme  
Madame le Maire,  
Elisabeth MARTY



Pour	29
Contre	0
Abstention	0

**Certifié exécutoire,**  
Les formalités de publicité ayant été effectuées le : 14/10/2024  
Et la délibération ayant été reçue en Préfecture le : 7/10/2024

Mme le Maire,  
Elisabeth MARTY

**Hôtel de Ville**  
2 Avenue Jules Ferry  
BP 75 - 24110 - Saint-Astier

Tél. : 05 53 02 42 80  
Fax : 05 53 07 63 54



mairie-saint-astier.fr  
mairie@saint-astier.fr

AR Prefecture

024-212403729 20241002-2\_3\_20241002\_53-DE  
Reçu le 07/10/2024



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE SAINT-ASTIER**

**L'an deux mille vingt-quatre, le deux octobre à 18 heures 30**

**Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ASTIER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire salle du conseil municipal, au nombre de vingt-trois sous la présidence de Mme Elisabeth MARTY, Maire.**

**Date de convocation du Conseil Municipal : 26/09/2024**

**Conseillers en exercice : 29 - présents : 23 - votants : 29**

**PRESENTS :** Mme MARTY Elisabeth - M. BASTIER Dominique - Mme ROBERT Gaële - M. Frank PONS - Mme VILLEPONTOUX Cendrine - M. Johnny VILAIN - Mme PERRIN Christiane - M. LEGER Bernard - M. BALES Patrick - M. BEDJIDIAN Olivier - Mme GARREAU Isabelle - Mme RAULT Sylvie - Mme CARON Valérie - Mme LAVIGNAC Valérie - Mme Mylène THOMES - M. GARLOPEAU Frédéric - Mme DEPIS Séverine - M. DORBES Sébastien - Mme GUILLON COTTARD Céline - Mme Sandra DECHENOIX - M. SAVOGLOU Stéphane - M. GOUSSARD Thierry - Mme Carolle BARDELOT

**PROCURATIONS :** M. MARTIN Jean-Bernard à Mme ROBERT Gaële - M. DEPIS Alain à Mme CARON Valérie - M. AMALRIC Thierry à Mme VILLEPONTOUX Cendrine - Mme HIVERT Martine à Mme LAVIGNAC Valérie - M. BENOIST Daniel à Mme DECHENOIX Sandra - Mme HERIGNY Stéphanie à M. GOUSSARD Thierry  
**Lesquels forment la majorité des membres en exercice**

Mme Sylvie RAULT est nommée secrétaire de séance.

**OBJET : Choix des entreprises – Travaux de rénovation de la mairie annexe  
N° : 2.3/20241002\_53**

La consultation a été lancée le 19 juillet sur la plateforme marchespublics.dordogne avec une parution dans le journal Sud Ouest. La remise des plis a été fixée au 30 août 2024.

4 lots sont envisagés :

- Lot n°1 : Couverture/zinguerie/charpente
- Lot n°2 : Maçonnerie extérieure / façades
- Lot n°3 : Menuiseries PVC
- Lot n°4 : Peintures

Les critères d'attribution avec leur pondération sont :

- Valeur technique de l'offre : 50%
- Prix : 40%
- Délai d'exécution : 10%

La commission Services Techniques s'est réunie le 5 septembre pour ouvrir les plis et le 23 septembre 2024 pour donner un avis sur le classement des entreprises.

Au vu du rapport d'analyse des offres, il est proposé les entreprises suivantes :

**Hôtel de Ville**

2 Avenue Jules Ferry  
BP 75 - 24110 - Saint-Astier

Tél. : 05 53 02 42 80  
Fax : 05 53 07 63 54

mairie-saint-astier.fr  
mairie@saint-astier.fr



- LOT 1 : Société RMPB pour un montant de 20 400,00 € HT soit 24 480,00 € TTC
- LOT 2 : Société RMPB pour un montant de 53 919,50 € HT soit 64 703,40 € TTC
- LOT 3 : Société PARADE pour un montant de 4 596,59 € HT soit 5 515,91 € TTC
- LOT 4 : Société CHORT Bâtiment pour un montant de 8 295,00 € HT soit 9 954,00 € TTC

Le conseil municipal doit valider les offres retenues.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés ;**

**APPROUVE** le rapport d'analyse des offres  
**DECIDE** de retenir les entreprises suivantes :

- LOT 1 : Société RMPB pour un montant de 20 400,00 € HT soit 24 480,00 € TTC
- LOT 2 : Société RMPB pour un montant de 53 919,50 € HT soit 64 703,40 € TTC
- LOT 3 : Société PARADE pour un montant de 4 596,59 € HT soit 5 515,91 € TTC
- LOT 4 : Société CHORT Bâtiment pour un montant de 8 295,00 € HT soit 9 954,00 € TTC

*Soit un total de 104 653,31 € TTC*

**AUTORISE** Madame le Maire à signer les pièces du marché correspondant et à accomplir toutes les formalités nécessaires à la poursuite de cette affaire.

Le secrétaire de séance,  
Mme RAULT Sylvie

Pour extrait conforme  
Madame le Maire,  
Elisabeth MARTY



Pour	29
Contre	0
Abstention	0

**Certifié exécutoire,**

Les formalités de publicité ayant été effectuées le : *14/10/2024*  
Et la délibération ayant été reçue en Préfecture le : *7/10/2024*

Mme le Maire,  
Elisabeth MARTY



**Hôtel de Ville**  
2 Avenue Jules Ferry  
BP 75 - 24110 - Saint-Astier

Tél. : 05 53 02 42 80  
Fax : 05 53 07 63 54

mairie-saint-astier.fr  
mairie@saint-astier.fr

AR Prefecture

024-212403720 20241002-2\_5\_20241002\_55-DE  
Reçu le 07/10/2024



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE SAINT-ASTIER

**L'an deux mille vingt-quatre, le deux octobre à 18 heures 30**

**Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ASTIER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire salle du conseil municipal, au nombre de vingt-trois sous la présidence de Mme Elisabeth MARTY, Maire.**

**Date de convocation du Conseil Municipal : 26/09/2024**

**Conseillers en exercice : 29 – présents : 23 - votants : 29**

**PRESENTS :** Mme MARTY Elisabeth - M. BASTIER Dominique - Mme ROBERT Gaële - M. Frank PONS - Mme VILLEPONTOUX Cendrine - M. Johnny VILAIN- Mme PERRIN Christiane - M. LEGER Bernard - M. BALES Patrick - M. BEDJIDIAN Olivier - Mme GARREAU Isabelle - Mme RAULT Sylvie - Mme CARON Valérie - Mme LAVIGNAC Valérie - Mme Mylène THOMES - M. GARLOPEAU Frédéric - Mme DEPIS Séverine - M. DORBES Sébastien - Mme GUILLON COTTARD Céline - Mme Sandra DECHENOIX - M. SAVOGLU Stéphane - M. GOUSSARD Thierry - Mme Carolle BARDELOT

**PROCURATIONS :** M. MARTIN Jean-Bernard à Mme ROBERT Gaële - M. DEPIS Alain à Mme CARON Valérie - M. AMALRIC Thierry à Mme VILLEPONTOUX Cendrine - Mme HIVERT Martine à Mme LAVIGNAC Valérie - M. BENOIST Daniel à Mme DECHENOIX Sandra - Mme HERIGNY Stéphanie à M. GOUSSARD Thierry

**Lesquels forment la majorité des membres en exercice**

Mme Sylvie RAULT est nommée secrétaire de séance.

**OBJET : Syndicat Départemental d'Energies 24 – Rapport d'activité 2023**  
**N° : 2.5/20241002\_55**

Le SDE 24 a transmis à la collectivité son rapport d'activité 2023, les points essentiels de celui-ci sont les suivants :

Les compétences du Syndicat sont :

- Réseau électrique
- Réseau gaz
- Eclairage public
- Mobilité durable
- Action énergétique

Le syndicat est divisé en 15 secteurs d'énergies regroupant 503 communes. Le comité syndical est composé de 72 représentants élus par les 1010 délégués des communes. Le réseau électrique est de 25.772 km pour 288.524 consommateurs.

Le programme d'investissement en 2023 s'élevait à 28 M€ (contre 24 M€ en 2022). Ils sont financés par des subventions d'Etat, par ENEDIS, par les participations des communes.

**Hôtel de Ville**  
2 Avenue Jules Ferry  
BP 75 - 24110 - Saint-Astier

Tél. : 05 53 02 42 80  
Fax : 05 53 07 63 54

mairie-saint-astier.fr  
mairie@saint-astier.fr

AR Prefecture

024-212403729-20241002-2\_5\_20241002\_55-DE  
Reçu le 07/10/2024



Le SDE travaille étroitement avec le concessionnaire GRDF pour développer la filière du gaz vert et ainsi développer le biométhane produit.  
Au niveau de l'éclairage public, le SDE a renforcé les actions en faveur de la sobriété énergétique des installations d'éclairage public pour accélérer la baisse des consommations d'électricité (modification heures allumage, éradication des luminaires boules...). En 2023, 9,8 M€ de travaux ont été programmés.

Le SDE accélère le développement de la mobilité électrique en Dordogne (réseau Mobive).

La SEM 24 poursuit son développement : 127 centrales solaires en exploitation, rachat de la société AGIRENERGY, création de la société Agrivoltaïsme.

**Le conseil municipal prend acte de la présentation du rapport.**

Le secrétaire de séance,  
Mme RAULT Sylvie

Pour extrait conforme  
Madame le Maire  
Elisabeth MARTY



**Certifié exécutoire,**

Les formalités de publicité ayant été effectuées le : 14/10/2024

Et la délibération ayant été reçue en Préfecture le : 7/10/2024

Mme le Maire,  
Elisabeth MARTY



**Hôtel de Ville**  
2 Avenue Jules Ferry  
BP 75 - 24110 - Saint-Astier

Tél. : 05 53 02 42 80  
Fax : 05 53 07 63 54

mairie-saint-astier.fr  
mairie@saint-astier.fr



VILLE DE  
**SAINT-ASTIER**

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE SAINT-ASTIER

L'an deux mille vingt-quatre, le deux octobre à 18 heures 30

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ASTIER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire salle du conseil municipal, au nombre de vingt-trois sous la présidence de Mme Elisabeth MARTY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 26/09/2024

Conseillers en exercice : 29 – présents : 23 - votants : 29

**PRESENTS** : Mme MARTY Elisabeth - M. BASTIER Dominique - Mme ROBERT Gaële - M. Frank PONS - Mme VILLEPONTOUX Cendrine - M. Johnny VILAIN - Mme PERRIN Christiane - M. LEGER Bernard - M. BALES Patrick - M. BEDJIDIAN Olivier - Mme GARREAU Isabelle - Mme RAULT Sylvie - Mme CARON Valérie - Mme LAVIGNAC Valérie - Mme Mylène THOMES - M. GARLOPEAU Frédéric - Mme DEPIS Séverine - M. DORBES Sébastien - Mme GUILLON COTTARD Céline - Mme Sandra DECHENOIX - M. SAVOGLOU Stéphane - M. GOUSSARD Thierry - Mme Carolle BARDELOT

**PROCURATIONS** : M. MARTIN Jean-Bernard à Mme ROBERT Gaële - M. DEPIS Alain à Mme CARON Valérie - M. AMALRIC Thierry à Mme VILLEPONTOUX Cendrine - Mme HIVERT Martine à Mme LAVIGNAC Valérie - M. BENOIST Daniel à Mme DECHENOIX Sandra - Mme HERIGNY Stéphanie à M. GOUSSARD Thierry  
**Lesquels forment la majorité des membres en exercice**

Mme Sylvie RAULT est nommée secrétaire de séance.

**OBJET : Opération d'éclairage public avec le SDE 24 – Remplacement d'un foyer  
N° : 2.6/20241002\_56**

La commune de Saint-Astier, adhérente au **Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne**, a transféré sa compétence éclairage public.

Des travaux d'éclairage public s'avèrent nécessaires concernant le remplacement du foyer vétuste numéro 1293 rue François Mauriac.

L'ensemble de l'opération est estimé à 4.818,93 € HT soit 5.782,72 € TTC.

Il convient de solliciter l'accord du conseil municipal sur le projet proposé par le Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne.

S'agissant de travaux « Renouvellement suite impossibilité dépannage » et en application du règlement d'intervention adopté le 14 Décembre 2022, la participation de la commune s'élève à 65 % de la dépense HT, soit un montant estimé à **3.132,31 € HT**.

Après contrôle des travaux, un décompte des sommes dues sera adressé par le SDE 24. La dépense sera inscrite au budget de la commune.





**Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés :**

**APPROUVE** le dossier qui lui est présenté  
**DEMANDE** au SDE 24 de réaliser les travaux dès réception de la présente délibération  
**S'ENGAGE** à inscrire cette dépense au budget de la commune  
**S'ENGAGE** à régler au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne les sommes dues à réception du décompte définitif des travaux et du titre de recette  
**AUTORISE** Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous les documents et à accomplir toutes les formalités nécessaires à la poursuite de cette affaire.

Le secrétaire de séance,  
Mme RAULT Sylvie

Pour extrait conforme  
Madame le Maire,  
Elisabeth MARTY

<b>Pour</b>	<b>29</b>
<b>Contre</b>	<b>0</b>
<b>Abstention</b>	<b>0</b>

**Certifié exécutoire,**

Les formalités de publicité ayant été effectuées le : 14/10/2024  
Et la délibération ayant été reçue en Préfecture le : 7/10/2024

Mme le Maire,  
Elisabeth MARTY



**Hôtel de Ville**  
2 Avenue Jules Ferry  
BP 75 - 24110 - Saint-Astier

Tél. : 05 53 02 42 80  
Fax : 05 53 07 63 54

mairie-saint-astier.fr  
mairie@saint-astier.fr



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE SAINT-ASTIER

L'an deux mille vingt-quatre, le deux octobre à 18 heures 30

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ASTIER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire salle du conseil municipal, au nombre de vingt-trois sous la présidence de Mme Elisabeth MARTY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 26/09/2024

Conseillers en exercice : 29 – présents : 23 - votants : 29

**PRESENTS** : Mme MARTY Elisabeth - M. BASTIER Dominique - Mme ROBERT Gaële - M. Frank PONS - Mme VILLEPONTOUX Cendrine - M. Johnny VILAIN- Mme PERRIN Christiane - M. LEGER Bernard - M. BALES Patrick - M. BEDJIDIAN Olivier - Mme GARREAU Isabelle - Mme RAULT Sylvie - Mme CARON Valérie - Mme LAVIGNAC Valérie - Mme Mylène THOMES - M. GARLOPEAU Frédéric - Mme DEPIS Séverine - M. DORBES Sébastien - Mme GUILLON COTTARD Céline - Mme Sandra DECHENOIX - M. SAVOGLU Stéphane - M. GOUSSARD Thierry - Mme Carolle BARDELOT

**PROCURATIONS** : M. MARTIN Jean-Bernard à Mme ROBERT Gaële - M. DEPIS Alain à Mme CARON Valérie - M. AMALRIC Thierry à Mme VILLEPONTOUX Cendrine - Mme HIVERT Martine à Mme LAVIGNAC Valérie - M. BENOIST Daniel à Mme DECHENOIX Sandra - Mme HERIGNY Stéphanie à M. GOUSSARD Thierry  
Lesquels forment la majorité des membres en exercice

Mme Sylvie RAULT est nommée secrétaire de séance.

**OBJET : Convention avec la CCIVS pour les travaux de l'impasse de l'Artisanat  
N° : 2.7/20241002\_57**

L'impasse de l'artisanat, située dans la zone économique de la Serve est très dégradée. La CCIVS va entreprendre la reprise de la voirie en gravillonnage.

Du fait que cette route est empruntée par de nombreux camions, la Commune de Saint-Astier souhaite, pour des raisons de longévité, que le revêtement de la voirie soit réalisé en enrobé à chaud. Il convient donc que la Commune verse à la CCIVS un fonds de concours.

Le financement est établi comme suit :

- Montant total HT des travaux : 64 745,55€ (77 694,66€ TTC) ; dont 20 428,20€ HT de surcoût correspondant à la différence entre une reprise de la voirie en gravillonnage et en enrobé à chaud.

- Participation de la commune de Saint-Astier : 20 492.59€ net, après récupération du FCTVA (16.404% du coût TTC). La commune a en charge aussi les réseaux d'eaux pluviales pour un coût de 36.558 € TTC.



Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Madame le Maire à signer la convention correspondante fixant le fonds de concours à 20.492,59 €.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés ;**

**ACCEPTTE** les termes de la convention relative au versement d'un fonds de concours à la CCIVS pour l'aménagement routier de l'impasse de l'Artisanat

**ACCEPTTE** le versement d'un fonds de concours à la CCIVS d'un montant de 20 492.59€ net, après récupération du FCTVA (16.404% du coût TTC).

**DIT** que la commune prend en charge aussi les réseaux d'eaux pluviales pour un coût de 36.558 € TTC.

**AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention correspondante et à accomplir toutes les formalités nécessaires à la poursuite de cette affaire.

Le secrétaire de séance,  
Mme RAULT Sylvie

Pour extrait conforme  
Madame le Maire,  
Elisabeth MARTY



Pour	29
Contre	0
Abstention	0

**Certifié exécutoire,**

Les formalités de publicité ayant été effectuées le : 14/10/2024

Et la délibération ayant été reçue en Préfecture le : 8/10/2024

Mme le Maire,  
Elisabeth MARTY



**Hôtel de Ville**  
2 Avenue Jules Ferry  
BP 75 - 24110 - Saint-Astier

Tél. : 05 53 02 42 80  
Fax : 05 53 07 63 54

mairie-saint-astier.fr  
mairie@saint-astier.fr



VILLE DE  
**SAINT-ASTIER**

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE SAINT-ASTIER**

L'an deux mille vingt-quatre, le deux octobre à 18 heures 30

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ASTIER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire salle du conseil municipal, au nombre de vingt-trois sous la présidence de Mme Elisabeth MARTY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 26/09/2024

Conseillers en exercice : 29 – présents : 23 - votants : 29

**PRESENTS** : Mme MARTY Elisabeth - M. BASTIER Dominique - Mme ROBERT Gaële - M. Frank PONS - Mme VILLEPONTOUX Cendrine - M. Johnny VILAIN - Mme PERRIN Christiane - M. LEGER Bernard - M. BALES Patrick - M. BEDJIDIAN Olivier - Mme GARREAU Isabelle - Mme RAULT Sylvie - Mme CARON Valérie - Mme LAVIGNAC Valérie - Mme Mylène THOMES - M. GARLOPEAU Frédéric - Mme DEPIS Séverine - M. DORBES Sébastien - Mme GUILLON COTTARD Céline - Mme Sandra DECHENOIX - M. SAVOGLOU Stéphane - M. GOUSSARD Thierry - Mme Carolle BARDELOT

**PROCURATIONS** : M. MARTIN Jean-Bernard à Mme ROBERT Gaële - M. DEPIS Alain à Mme CARON Valérie - M. AMALRIC Thierry à Mme VILLEPONTOUX Cendrine - Mme HIVERT Martine à Mme LAVIGNAC Valérie - M. BENOIST Daniel à Mme DECHENOIX Sandra - Mme HERIGNY Stéphanie à M. GOUSSARD Thierry  
**Lesquels forment la majorité des membres en exercice**

Mme Sylvie RAULT est nommée secrétaire de séance.

**OBJET : Convention pour l'affichage publicitaire  
N° : 2.8/20241002\_58**

La société **EXTERION MEDIA** (Groupe Giraudy) propose de renouveler la convention pour les panneaux d'information et de communication municipale. Le contrat s'étale sur une durée de 10 ans et permet de bénéficier de 10 panneaux. 2 panneaux en centre-ville dont les deux faces seront exclusivement réservées à la communication municipale. Les huit autres panneaux, qui seront installés hors du Secteur à Patrimoine Remarquable (SPR) auront une face pour la communication municipale et une autre pour la publicité.

Une autre société, la société **PUBLI AQUITAINE**, s'est positionnée. Elle propose seulement 5 à 6 panneaux maximum et aucun en centre-ville permettant la communication municipale.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés ;**



AR Prefecture

024-212403729-20241002-2\_8\_20241002\_58-DE  
Reçu le 08/10/2024

VILLE DE  
**SAINT-ASTIER**

**APPROUVE** les termes de la convention à passer avec la société EXTERION MEDIA définissant les modalités d'installation et d'exploitation des mobiliers urbains de communication municipale  
**AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention correspondante et à accomplir toutes les formalités nécessaires à la poursuite de cette affaire.

Le secrétaire de séance,  
Mme RAULT Sylvie



Pour extrait conforme  
Madame le Maire  
Elisabeth MARTY



<b>Pour</b>	<b>29</b>
<b>Contre</b>	<b>0</b>
<b>Abstention</b>	<b>0</b>

Certifié exécutoire,

Les formalités de publicité ayant été effectuées le : 14/10/2024  
Et la délibération ayant été reçue en Préfecture le : 8/10/2024

Mme le Maire,  
Elisabeth MARTY



  
**Hôtel de Ville**  
2 Avenue Jules Ferry  
BP 75 - 24110 - Saint-Astier

Tél. : 05 53 02 42 80  
Fax : 05 53 07 63 54

mairie-saint-astier.fr  
mairie@saint-astier.fr



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE SAINT-ASTIER

L'an deux mille vingt-quatre, le deux octobre à 18 heures 30

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ASTIER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire salle du conseil municipal, au nombre de vingt-trois sous la présidence de Mme Elisabeth MARTY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 26/09/2024

Conseillers en exercice : 29 – présents : 23 - votants : 29

**PRESENTS :** Mme MARTY Elisabeth - M. BASTIER Dominique - Mme ROBERT Gaële - M. Frank PONS - Mme VILLEPONTOUX Cendrine - M. Johnny VILAIN - Mme PERRIN Christiane - M. LEGER Bernard - M. BALES Patrick - M. BEDJIDIAN Olivier - Mme GARREAU Isabelle - Mme RAULT Sylvie - Mme CARON Valérie - Mme LAVIGNAC Valérie - Mme Mylène THOMES - M. GARLOPEAU Frédéric - Mme DEPIS Séverine - M. DORBES Sébastien - Mme GUILLON COTTARD Céline - Mme Sandra DECHENOIX - M. SAVOGLOU Stéphane - M. GOUSSARD Thierry - Mme Carolle BARDELOT

**PROCURATIONS :** M. MARTIN Jean-Bernard à Mme ROBERT Gaële - M. DEPIS Alain à Mme CARON Valérie - M. AMALRIC Thierry à Mme VILLEPONTOUX Cendrine - Mme HIVERT Martine à Mme LAVIGNAC Valérie - M. BENOIST Daniel à Mme DECHENOIX Sandra - Mme HERIGNY Stéphanie à M. GOUSSARD Thierry  
**Lesquels forment la majorité des membres en exercice**

Mme Sylvie RAULT est nommée secrétaire de séance.

**OBJET : Convention avec la commune de Douzillac et la médiathèque  
N° : 3.1/20241002\_59**

Les villes de Saint-Astier et Douzillac disposent chacune de la compétence « lecture publique » et gèrent dans ce cadre leurs propres bibliothèques.

Dans le but d'impulser une dynamique en matière de lecture publique sur sa commune, la collectivité de Douzillac a contacté la Médiathèque de Saint-Astier pour apporter à la bibliothèque locale un renfort régulier en documents imprimés.

Souvent sollicitée en matière de coopération entre bibliothèques, la Médiathèque de Saint-Astier accepte généralement de se montrer solidaire dans le but d'atténuer la fracture culturelle sur le territoire, et également pour proposer un service public de qualité aux usagers.

Le conseil municipal doit autoriser Madame le Maire à signer la convention.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés ;**



VILLE DE  
**SAINT-ASTIER**

**ACCEPTÉ** de passer une convention de partenariat fixant les principes de coopération  
entre les bibliothèques de Saint-Astier et Douzillac  
**AUTORISE** Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la convention correspondante.

Le secrétaire de séance,  
Mme RAULT Sylvie

Pour extrait conforme  
Madame le Maire,  
Elisabeth MARTY



Pour	29
Contre	0
Abstention	0

Certifié exécutoire,  
Les formalités de publicité ayant été effectuées le : 16/10/2024  
Et la délibération ayant été reçue en Préfecture le : 8/10/2024

Mme le Maire,  
Elisabeth MARTY

